

## Politique d'inspection (2023)

### *Executive Summary*

*Ces dernières années, la politique d'inspection a été un sujet brûlant au sein du secteur de la gestion des déchets et du recyclage. On y perd souvent de vue le fait que le secteur des déchets fait partie de la solution, en tant que centres de traitement, et non du problème.*

*La numérisation a entraîné une nouvelle évolution politique vers une approche axée sur les données, ainsi qu'une implication croissante des entreprises du secteur dans le processus de contrôle.*

*Simultanément, nous constatons que la législation relative à l'inspection a de plus en plus un impact direct et parfois sous-estimé sur la manière dont nos entreprises gèrent leurs affaires.*

*Le moment est venu d'une réflexion sur le cadre à venir de la politique de contrôle. Une chose est claire pour toutes les entreprises de notre secteur : l'inspection doit être différente et meilleure.*

*Dans ce contexte, Denuo met en avant un certain nombre de principes qui peuvent contribuer à déterminer le cadre de la politique d'inspection au sein du secteur des déchets et du recyclage. Ces principes sont détaillés ci-dessous.*

### Application ciblée de la législation existante

Aujourd'hui, la législation existante n'est pas toujours claire. La manière dont elle est appliquée par les services d'inspection n'est pas stable et passe parfois à côté de l'objectif de cette législation. Cela pose des difficultés dans un secteur déjà très réglementé.

Dans le même temps, les entreprises estiment que les inspections ne sont pas suffisamment axées sur les problèmes spécifiques auxquels notre secteur est confronté.

**Notre secteur est éminemment réglementé. Le respect de la législation doit se faire en tenant compte de son objectif. Denuo demande plus de clarté et de sécurité juridique autour de cette législation.**

**Denuo demande une application ciblée de la législation qui est à l'origine de son existence. L'inspection est la pierre angulaire d'une bonne politique pour le secteur des déchets et du recyclage.**



## Politique d'inspection (2023)

### Eviter l'effet Matthew et créer des conditions de concurrence équitables

Dans la poursuite d'une "égalité de traitement", il y a encore beaucoup de progrès à faire en termes d'inspection dans le secteur des déchets et du recyclage. À l'heure actuelle, ce sont principalement les sociétés déjà contrôlées qui semblent faire l'objet de contrôles répétés. Il crée un "effet Matthew" : celui qui est contrôlé sera contrôlé. Ceci est renforcé par l'introduction de systèmes d'assurance qualité.

L'effet Matthew, vécu par beaucoup de nos entreprises, est particulièrement démotivant puisque les bons élèves subissent le plus de pression, alors que cela devrait être l'inverse.

Les services d'inspection devraient se concentrer sur les entreprises qui n'ont pas été contrôlées ou qui ont eu des contrôles limités ces dernières années.

**Denuo insiste à ce que tous les opérateurs soient contrôlés. Il faut également se concentrer sur les entreprises de classe 2, 3 et celles sans permis.**

### Révision des mécanismes de sanction

Ces dernières années, des mécanismes de sanction administrative ont été introduits dans les différentes régions. L'objectif est clair : pouvoir agir plus rapidement et assurer une répression efficace.

Selon nous, une réflexion encore plus large est nécessaire. **Denuo appelle à une réflexion sur la distinction entre le crime et l'infraction environnementale** dans la législation existante, mais aussi pour le futur.

Les infractions environnementales ne sont pas traitées par le droit pénal, mais sont sanctionnées par une amende exclusivement administrative. **Aujourd'hui, trop d'infractions à la législation sur les déchets sont sanctionnées en tant que crimes environnementaux. Cela peut conduire soit à des sanctions disproportionnées soit à un classement sans suite .**

**Par conséquent, une révision du régime de sanctions est nécessaire en vue d'une application optimale et plus ciblée de la loi. L'instrument de l'infraction environnementale, qui permet une application purement administrative, pourrait être davantage utilisé.**

Cela pourrait se faire par le biais d'un exercice ou d'une étude globale, en consultation avec le secteur, qui examinerait les sanctions existantes dans la législation en vigueur et formulerait des propositions d'ajustement si nécessaire.

Il convient également d'utiliser davantage d'autres outils, tels que le « rappel à l'ordre » (aanmaning) (qui devrait être utilisé en dehors d'un procès-verbal) et le "conseil", dans le cadre desquels les services d'inspection entrent activement en dialogue avec les entreprises.



# Note de position



## Politique d'inspection (2023)

### Approche homogène

Nos entreprises sont confrontées chaque jour à un enchevêtrement de législations différentes sur le terrain, en fonction de la ou des régions dans lesquelles elles développent leurs activités. Elles sont aussi parfois confrontées à une application différente de la législation au sein même des régions par les différents services d'inspection.

Cela est dû à la réalité de notre structure étatique et à la prérogative de chaque région d'introduire sa propre législation. **Cependant, les activités de notre secteur ne s'arrêtent pas aux frontières municipales, régionales ou nationales. Il est donc important que l'application de la loi soit homogène.**

On pourrait certainement améliorer cette situation, tant au sein des régions (et au sein des différents services d'inspection compétents) qu'entre les régions, notamment pour les réglementations imposées au niveau européen. Une coordination et une consultation accrues entre et au sein des régions en matière d'inspection (comme, par exemple, en ce qui concerne les autorisations de transport transrégional de déchets) pourraient constituer un premier pas dans la bonne direction.

### Moins de papier lors d'une inspection mixte

Lors de la réalisation d'inspections mixtes impliquant des inspecteurs de différents niveaux de compétence, les entreprises sont confrontées à de nombreux documents et rapports qui doivent être relus. Cela crée une charge de travail inutile pour les entreprises. Les gens s'interrogent également sur l'utilité de certains rapports.

**Denuo demande « moins de papier » pour les inspections (mixtes) et la création de rapports intégrés des services d'inspection. Cela rendrait certainement le processus plus efficace et plus clair.** Ce dernier point devrait également être possible si les services d'inspection dépendent de différentes autorités compétentes (par exemple, les services d'inspection flamands et fédéraux). Un exemple typique est l'audit annuel des entreprises SEVESO où le SPF ETC et l'Inspection de l'environnement effectuent ensemble l'inspection.



# Note de position



## Politique d'inspection (2023)

### Plus de centralisation

Comme les compétences des services d'inspection sont également réparties à différents niveaux en fonction de la taille de l'entreprise (classe 1 contre classe 2 et 3), il n'existe pas d'approche homogène au sein même des régions.

A ce jour, les compétences en matière d'inspection dans notre secteur sont très fragmentées entre différents départements et à différents niveaux. Cela a un effet négatif sur l'accumulation de connaissances parmi les superviseurs, en particulier au niveau local et intercommunal. La politisation peut également se produire ici, en raison de la trop grande proximité entre les différents acteurs.

**Denuo demande que la compétence d'inspection relative au secteur des déchets et du recyclage soit ramené à un niveau (supérieur) au sein des régions. Cela favoriserait une approche homogène et renforcerait les connaissances sectorielles spécifiques des inspecteurs.**

**Denuo préconise à tout le moins de porter le pouvoir d'inspection des entreprises de classe 2 du secteur des déchets et du recyclage à un niveau supérieur.**

### L'auto-régulation

Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction, nous constatons aujourd'hui de plus en plus une évolution dans laquelle l'autorité demande au secteur de réaliser lui-même les tâches d'inspection. L'idée sous-jacente est de permettre aux services d'inspection d'utiliser plus efficacement les effectifs existants. L'introduction du registre des non-conformités en est un exemple.

Par conséquent, le secteur participe de fait à son propre contrôle. Cela peut créer une complexité dans la relation commerciale avec les clients puisque l'entreprise est à la fois prestataire de services et autorité de contrôle.

**Denuo souhaite que le secteur soit considéré comme un partenaire, et non comme une extension des services d'inspection. L'autorégulation n'est pas la solution à tous les problèmes existants.**

**Même dans le cas de l'autorégulation, les services d'inspection, en tant que dernier élément de la chaîne, doivent remplir leur tâche de manière ciblée.**

**Les services d'inspection doivent également respecter la confidentialité lors de l'inspection.**

Par exemple, il ne faut pas indiquer lors d'une inspection (registre des non-conformités) que le collecteur a indiqué que l'entreprise inspectée ne respecte pas les règles.



# Note de position



## Politique d'inspection (2023)

### Délais courts

Le processus de contrôle manque de transparence pour les entreprises et crée trop d'incertitude en raison des délais de traitement et d'appel excessivement longs. Cela empêche les entreprises de prendre rapidement des mesures adéquates. Ce traitement inefficace est désastreux pour le soutien des entreprises en matière de politique d'inspection. Une inspection efficace devrait être davantage axée sur le client, visant à modifier les comportements, tout en créant la confiance auprès des entreprises.

**Denuo demande une révision des délais de traitement des dossiers d'inspection, en concertation avec le secteur, en tenant compte des principes ci-dessus.**

Une coordination avec les délais d'autorisation existants est également demandée si une autorisation doit être demandée dans le cadre de la régularisation d'un problème identifié par les services d'inspection.

### Respecter la confidentialité des données commerciales lors de l'inspection

Nous avons mentionné dans l'introduction que les autorités compétentes ont beaucoup travaillé sur la numérisation au cours des dernières années. Le document de politique environnementale 2019-2024 met l'accent sur une inspection numérisée et axée sur les données.

Aujourd'hui, le secteur des déchets et du recyclage est à peu près le seul secteur qui soit obligé de remettre la quasi-totalité de ses données aux autorités (voire, par exemple, l'introduction du système MATIS de l'OVAM ou le futur projet GE-Déchets en Wallonie).

**Il est très important de préserver la confidentialité des données commerciales. Cela vaut également pour les services d'inspection. La transmission des données aux services d'inspection doit être garantie en termes de confidentialité et de sécurité.**

**Denuo demande des procédures claires en cas de transmission de données aux services d'inspection qui, d'une part, permettent aux services d'inspection de faire leur travail et, d'autre part, garantissent autant que possible la confidentialité et la sécurité des données de l'entreprise.**

À cet égard, nous estimons également nécessaire de fixer une limite temporelle à la conservation des données par les autorités, notamment des données individuelles.



# Note de position



## Politique d'inspection (2023)

### Prévoir des moyens adéquats pour les services d'inspection

L'obtention d'un bon système de contrôle de l'application de la législation au sein du secteur ne peut réussir que si des ressources adéquates sont prévues pour les services d'inspection. Ces services d'inspection doivent être efficaces et efficaces.

Dans la pratique, nous constatons que de nombreuses nouvelles réglementations sont votées, mais sans être accompagnées de ressources suffisantes pour les faire appliquer.

Denuo propose donc un "test" lors de l'élaboration des réglementations, qui vérifie si une règle peut être contrôlée et quelles sont les moyens nécessaires pour le faire.



### Qui est Denuo ?

*Denuo est la fédération belge du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent adopter un mode de production durable, nos plus de 250 membres constituent le maillon essentiel entre les matériaux utilisés et la réutilisation, le recyclage et le traitement final.*

